

Irène Bellier est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris (1976), docteur en ethnologie et anthropologie sociale de l'EHESS (1986), vice-présidente du GITPA (groupe international de travail pour les peuples autochtones). Directrice de recherche au CNRS, elle assume depuis janvier 2010 la direction du Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations au sein de l'Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (EHESS/IIAC-LAIOS). De 2010 à 2015, elle a eu la responsabilité scientifique du projet de recherche financé par le Conseil Européen de la Recherche *Scale of Governance: the UN, the States and Indigenous peoples human rights: the meanings and issues of self-determination in the time of globalization*. Elle anime aujourd'hui le Réseau international de recherches (GDRI) JUSTIP Justice et peuples autochtones.

Marie Salaün est professeure d'anthropologie à la Faculté de sciences humaines et sociales de l'Université Paris Descartes, directrice adjointe du CANTHEL. Ses recherches portent sur le legs colonial dans le Pacifique sud et les politiques publiques en contexte de décolonisation.

Mots-clés : questions autochtones – Nations Unies – droit international
– anthropologie politique – anthropologie impliquée

« Dans un cadre démocratique, le chercheur, la chercheuse, peuvent être des citoyens engagés », entretien avec Irène Bellier

Marie Salaün,
Université Paris Descartes/CANTHEL

***I* Irène, vous n'avez pas toujours travaillé sur les questions autochtones, est-ce que vous pouvez revenir sur votre itinéraire de recherche ?**

J'ai commencé par une vocation profonde pour l'ethnologie dite « lointaine », dite « exotique », à l'époque où ce qualificatif avait le vent en poupe, ce qui n'est plus le cas. J'ai fait une thèse sur les rapports entre les hommes et les femmes, les questions de genre, chez les Mai huna en Amazonie péruvienne, de 1979 à 1986. Avant d'engager cette recherche doctorale à l'EHESS, j'avais étudié à Sciences Po, alors disons que les questions liées à la condition politique des sociétés amérindiennes me préoccupaient et je voyais une absence d'intérêt de la discipline anthropologique pour ces questions. Il faut voir mon évolution sur une double hélice : ma formation qui m'a conduite de Sciences-Po vers l'anthropologie, et les opportunités de recherche qui m'ont conduite à explorer différents terrains et des problématiques qui aujourd'hui se trouvent réunies à l'intérieur de ce qu'on appelle « les questions autochtones ». Cette expression n'existait pas dans les années 1980. Mais les études de genre non plus. Les amazonistes étaient des hommes qui décrivaient des sociétés où les femmes n'avaient pas d'existence propre. Certains

anthropologues comme Stephen Hugh-Jones et Patrice Bidou m'ont beaucoup marquée pour leurs travaux sur les Tukano de Colombie. Mais il n'y avait pas de place pour les femmes dans leurs écrits, et c'est ce qui a motivé mon désir de travailler sur « la part des femmes » : c'est le titre de ma thèse¹. J'étais une femme, on était dans une période de militance intense sur les droits des femmes, cela devait stimuler mes recherches. Je me souviens d'un slogan des années 1974-1975 qui disait : « Pas de libération des femmes sans socialisme ; pas de socialisme sans libération des femmes ». Je voulais savoir ce qu'il en était du rapport homme/femme dans une société sans classes. Passant de Sciences-Po à l'EHESS, je pensais qu'il fallait porter le regard sur les femmes mais l'anthropologie commençait à peine à se saisir de cette perspective. Simone Dreyfus Gamelon, spécialiste de l'Amazonie, m'accepta en thèse. Les hasards, ou plutôt les contraintes, des négociations de terrain m'ont amenée à travailler au Pérou parce que dans les années 1980 les autorités colombiennes conditionnaient l'accès à l'Amazonie au financement d'un doctorant colombien. Je n'en avais pas les moyens. Les bourses étaient rares à cette époque. À la sortie de Science-Po, j'avais passé un concours administratif pour pouvoir me sustenter et financer mes terrains d'enquête ethnologique... Quand je n'étais pas en Amazonie, je travaillais au ministère du Budget qui me permit de prendre des congés sans solde, dont un congé pour « recherche d'intérêt général ». J'ai été très fière d'avoir réussi à convaincre Michel Charasse, à l'époque le ministre du Budget, que mes recherches amazoniennes étaient d'intérêt général pour la France. Après quatre années d'enquête en forêt et dans les archives, intercalées par ces obligations de travail « alimentaire » en France, je finis par soutenir une thèse de 850 pages avec un remarquable jury, incluant Françoise Héritier, Carmen Bernard et Emmanuel Terray.

Je ne suis pas entrée au CNRS à ce moment... En 1986, au retour d'un dernier terrain amazonien, j'ai été affectée sur un poste de chargée de coopération internationale à l'École nationale d'administration (ENA). De cette nouvelle expérience, autrement exotique en son genre, est né un projet de recherche sur la formation des élites : « Comment transforme-t-on une personne ordinaire en un chef ? ». Je passais d'un monde où « ils n'ont pas de chefs car ils ne savent pas comment obéir », ainsi que le disent les Mai huna, à un monde qui produit des chefs, des postures hiérarchiques et des situations d'autorité. Ce projet qui m'a conduit à ethnographier l'ENA m'a ouvert les portes d'une réflexion sur « la fonction publique » dont les caractéristiques nationales devaient être interrogées à l'époque où la Communauté européenne songeait à se fondre en une Union européenne et à s'élargir vers le Sud, le Nord et l'Est. J'ai enchaîné sur l'anthropologie de la Commission européenne, pour une enquête réalisée avec Marc Abélès. C'est à cette époque que j'ai été recrutée au CNRS. On commençait de réfléchir à une anthropologie des institutions. On est en 1993.

¹- *La part des femmes. Essai sur les rapports entre les femmes et les hommes Mai huna (Amazonie péruvienne)*, soutenue en 1986, à l'EHESS (3 volumes).

URLs : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00373408/file/Irene_Bellier_1986_TEL1.pdf

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00373408/document>

https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00373408/file/Irene_Bellier_1986_TEL3.pdf

Et là, vous avez le déclic sur les questions autochtones ?

Non, à cette époque-là, ça n'existe pas encore en France. Ni pour les anthropologues, ni pour les politistes. Le déclic se fait chez moi en 2000, quand je suis invitée par le rédacteur en chef de la revue *Recherches amérindiennes au Québec* (RAQ), Dominique Legros, à faire un numéro spécial sur la mondialisation. Au vu de la ligne éditoriale de cette revue, je lui proposai un dossier intitulé « Mondialisation et stratégies politiques autochtones », auquel participe Françoise Morin, une anthropologue. Elle avait été aux Nations Unies et commençait à parler de ce qui se passait là-bas. Pour ce numéro de RAQ, on décide de publier des personnalités amérindiennes qui jouaient un rôle aux Nations Unies. Alexis Tiouka, un leader amérindien de Guyane française, et Gérard Collomb, un chercheur du LAIOS, écrivent un papier ensemble. Dominique Legros travaille à un entretien avec Kenneth Deer, un leader mohawk très impliqué dans le projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones. On rassemble les chercheurs qui témoignent d'un intérêt pour ce sujet. Christian Gros, un professeur spécialiste des mouvements sociaux autochtones latino-américains fait un papier sur la Colombie et la formation des élites autochtones. Bruce Albert, un anthropologue de l'IRD, écrit sur le Brésil et le monde des ONG qui se déploient en milieu autochtone... On fait un numéro super-intéressant. C'est là que je songe à choisir les Nations Unies comme terrain. Je viens de développer l'anthropologie des institutions, avec dix ans de recherches sur les institutions européennes, et j'observe que les questions autochtones (pour lesquelles j'ai une sensibilité particulière depuis mes premiers travaux amazoniens) y sont inconnues. Elles n'arriveront dans l'agenda européen qu'en 2014. Elles étaient absentes des questions de développement qui aujourd'hui ont une forte intersection avec les questions autochtones. Il faut rappeler ces moments. À la suite de mes travaux sur les institutions européennes j'avais été sollicitée pour collaborer avec le GEMDEV² dont je fus vice-présidente, jusqu'en 2012. Je me souviens de réunions, de retour du terrain onusien, où j'évoquais les questions autochtones en relation avec les problématiques du développement qui étaient débattues au niveau global. Je voyais que personne n'était au courant en France. Au début même, les collègues, économistes, géographes, ou historiens... ne comprenaient pas la dimension « droits humains » du développement. C'était hors-champ totalement.

C'est comme ça que vous commencez à faire des Nations Unies votre terrain ?

Oui. Rappelez-vous que je passe de l'étude d'une société locale dans ma thèse, à celle des institutions globales en étant chercheuse au CNRS. Je me suis spécialisée sur la fonction publique pendant une dizaine d'années avant de changer de cap pour suivre les problématiques des peuples autochtones dans les champs du politique. Au départ, j'avais un projet sur les institutions internationales, puis je fais un premier terrain à Genève, en juillet 2002, au Groupe de travail sur les populations autochtones... je m'assieds au fond de la salle avec les

². Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement.

Fig. 1 -Engagement visuel sur le terrain de l'Assemblée générale des Nations unies, New York, 2012.



autochtones. C'est là que je décide de continuer en me mettant du côté de ceux qui s'affirmaient comme des acteurs politiques mais n'étaient pas reconnus comme tels, en suivant le mouvement autochtone et en adoptant finalement une autre posture analytique et d'observation participante que celle qui avait été la mienne précédemment. Je suis portée par la dynamique des questions autochtones, je m'intéresse à la manière dont les délégué(e)s s'adressent les uns aux autres, aux représentants de leurs pays et aux fonctionnaires internationaux. Je suis intriguée par ces univers d'interconnaissance et je m'interroge sur la construction d'un agenda international incluant les questions autochtones. Tout cela va finalement prendre le nom d'« anthropologie du mouvement international des peuples autochtones ». Ce terrain m'a amenée à rebattre constamment mes cartes analytiques. Mes premières années d'enquêtes visent à expliciter la naissance des organes onusiens qui suivent les questions autochtones, leur importance. C'est l'anthropologie des institutions qui me porte au départ et cela prend la forme très spécifique d'une réflexion sur la relation entre État et peuples. Cela choquait les gens qui me lisaient au début que de voir combien j'insistais sur « les États », « les États »... alors que je suivais les négociations relatives aux droits des peuples autochtones... Mais il s'agit avant tout d'une catégorie émiq, qui fait sens dans ce champ. Il était évident pour moi qu'il fallait traiter de cette relation particulière, non pour faire l'anthropologie de l'État mais bien celle d'une relation : relation entre les États et les peuples autochtones sur la scène globale ; entre un État et les peuples autochtones au niveau des pays ; sans évacuer les déclinaisons de cette relation qu'entraîne l'inscription des problématiques autochtones dans les champs juridiques et politiques.

Vous parlez de l'étonnement de vos premiers lecteurs... Maintenant, on est en 2018, mais contrairement à ce qui se passe ailleurs dans d'autres pays, il n'existe pas en France de département, de laboratoires, qui travaillent de manière exclusive sur ces questions... Il ne me semble pas qu'on ait eu un profilage ou coloriage de poste au CNRS qui contienne le mot « autochtone »... Comment expliquez-vous cet état de fait qu'on ne peut pas penser en termes de « retard » d'après moi... ?

Quand je regarde le temps qu'il fallut pour consolider les études de genre en France, entre le moment où j'ai commencé mes recherches doctorales et aujourd'hui... on pourrait considérer qu'on a vingt ans de retard... et ça a débouché sur quelque chose parce que ce domaine a été investi par plusieurs disciplines... Mais là, pour les autochtones, on a affaire à autre chose. On observe une frilosité évidente et on constate des blocages qui sont de deux natures. D'abord, l'espace républicain en tant que tel empêche de se saisir des questions autochtones en termes des catégories émergentes dans le droit international. Dès lors qu'on en vient à particulariser le sujet de la domination, on entre dans un axe analytique qui est problématique car il renvoie au multiculturalisme, au communautarisme, véritable chiffon rouge pour la pensée républicaine française, etc. Or se préoccuper de la diversité culturelle n'est pas incompatible en soi avec la *respublica*, et s'interroger sur les conditions de la reconnaissance ne s'oppose en rien à la logique du bien commun. Ensuite, il y a une autre source, que l'on voit chez les anthropologues qui n'ont pas fait cette sorte d'*aggiornamento* que l'on observe dans les Amériques, mais aussi en Océanie anglophone, liée à la critique de la notion d'ethnie. Que ce soit à l'EHESS, à la FMSH, dans d'autres universités, des chercheurs forts de certitudes fondées sur l'absence de doute épistémologique contestent l'usage de certaines catégories, comme celle de « peuple autochtone » : mais ils parlent sans hésitation des « indigènes ». Or ce terme (bien accepté en espagnol et en anglais) est connoté en France, car il est lié au statut de l'indigénat qui privait les sujets coloniaux de droits civils et politiques. L'employer en français, c'est se ranger du côté du pouvoir dominant. Les questions autochtones ne sont pas simples du tout, mais si l'on ne change pas nos manières de penser en anthropologie française et si l'on ne secoue pas l'édredon qui recouvre d'un voile colonial ces réalités et invisibilise les conditions faites à près de 400 millions de personnes, la France ne peut que rester hors course. Les autochtones francophones (venus des anciennes colonies d'Afrique, du Pacifique, des Amériques) ont réfuté l'usage du terme « indigène » : ne pas respecter leurs manières de se dire a donc un sens précis. N'oublions pas cette caractéristique qu'une partie des anthropologues notamment africanistes, venus du marxisme, présente toujours un blocage face à la différence culturelle...

Est-ce lié à une difficulté à penser le colonial, la situation coloniale, pour parler comme Balandier ?

Absolument. En France, on n'est quand même pas les pionniers des recherches sur le décolonial ... Je me souviens qu'en 1993, j'organisais une conférence avec Partha Chatterjee, l'un des éminents penseurs des *Subaltern Studies*. Je travaillais à l'époque

sur un projet de comparaison entre l'Union européenne et l'Union indienne et la fonction publique était un axe pertinent pour analyser la transformation de l'État par les organisations supranationales. Ayant développé un partenariat avec Chatterjee, je l'invitais à prononcer une conférence à l'EHESS sur la question de l'État et de la nation. Il venait juste de publier *The Nation and its Fragments : Colonial and Postcolonial Histories*. Il vient donc. À ma très grande surprise, je constatais que dans la salle, seuls quelques indianistes le connaissaient... et personne d'autre ! Je m'interrogeais alors sur la clôture de la pensée française et sur les cloisonnements induits par les spécialisations en aires culturelles.

Pour ma part, je connais les Subaltern Studies par la fréquentation des historiens, pas celle des anthropologues... Il y a quand même un vrai renouveau historiographique sur le colonial : est-ce qu'il y a l'équivalent en anthropologie ? Est-ce que c'est parce que la comparaison entre terrains est lourde... ?

C'est coûteux en investissement de temps, d'énergie, d'argent... mais c'est faisable. En revanche, je crois que ce que privilégiait la discipline – et c'était très vrai à l'époque où j'ai fait ma thèse –, c'est que l'anthropologue creuse son sillon... soit le spécialiste du groupe X... devienne la parole autorisée sur ce groupe. C'est à la source d'un problème qu'on rencontre aujourd'hui. Il ne s'agit pas simplement des conditions de production de la connaissance, il s'agit de relations entre l'ici et l'ailleurs, de statut de l'altérité, de hiérarchies mentales dont on suit les traces dans les écrits anthropologiques. Cela pose aujourd'hui la question de savoir qui est autorisé à parler de qui, au nom de qui, sur quoi, et comment ? Ce sont des questions posées par la pensée décoloniale américaine et sud-américaine.

Mais la question de l'autorité ethnographique est quand même arrivée jusqu'ici...

Le tournant a été pris par mes partenaires québécois par exemple, qui disent ne plus travailler « sur » ou « pour » mais « avec » les communautés autochtones... En France, on est encore peu nombreux à être sensibles à cette démarche collaborative qui oblige à repenser la méthode canonique de l'observation-participante. Elle ne l'invalide pas : elle oblige à négocier sa relation au terrain, à l'objet, et à l'écriture avec les sujets qui sont au cœur de la recherche. L'un des problèmes auquel on est confronté est que lorsque l'on travaille sur ces sujets-là, on est rapidement considéré comme activiste... Mais cela a donné naissance à la notion d'anthropologie impliquée et l'on voit, dans d'autres disciplines comme la géographie ou la science politique, émerger des enquêtes plus nettement ancrées dans des formes de collaboration. Les autochtones, notamment en Amérique du Nord, dans le Pacifique ou au Brésil, tendent à exiger aujourd'hui ce « travail avec ». Cela prend la forme - non régulée en France - de protocoles éthiques que le ou la chercheuse doit établir préalablement à toute enquête en milieu autochtone. Mais d'autres sujets sociaux posent également ces exigences.

On va y revenir. Si vous deviez décrire le champ des recherches sur les questions autochtones en France aujourd'hui, que diriez-vous ?

Je suis assez biaisée, parce que je considère que j'ai réussi à construire un domaine de recherche à partir de SOGIP³, le programme européen pluridisciplinaire que j'ai piloté de 2010 à 2015. Ces questions ont bénéficié d'une visibilité accrue, d'une reconnaissance scientifique et de financements parce que j'ai obtenu l'ERC et qu'on a travaillé en groupe. Au départ, ce n'était pas la construction d'un champ qui était au cœur du projet. Je vous rappelle qu'on a formulé ensemble un projet ANR que je portais et qui n'a pas été retenu, qui s'appelait « JEGACOL - Jeux d'échelle et gouvernance des/avec les autochtones : les Nations Unies, la France, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie ». Je voulais étudier la colonisation et les modes de gouvernement dans la République. Les commentaires des experts de l'ANR étaient pathétiques, mais ils me montrèrent que ce domaine était très politique : s'interroger sur les modes de gouvernance de l'État français, au regard des populations autochtones, ça ne plaisait pas. Cela me permit de rebondir en faisant une belle proposition de recherche à l'ERC, qui élargissait considérablement la problématique, mais posant toujours la question du comparatisme et des jeux d'échelle qui s'imposent dans ce champ. À partir du terrain onusien que je fréquentais alors depuis 8 ans, je savais qu'il fallait développer des recherches sur plusieurs continents. Ce comparatisme n'avait jamais été fait. J'ai donc construit une équipe⁴. J'ai obtenu un budget 6 fois supérieur à ce que je n'aurais jamais pu obtenir de l'ANR. Du coup, j'ai bénéficié d'une nouvelle reconnaissance de la part de collègues... ceux qui vous parlent quand vous avez de l'argent ! C'est un peu choquant. Mais cela révèle un autre problème. En effet, je déposais ce projet au moment où l'espace de recherche européen est en pleine restructuration. On est dans le moment post-LRU en France. On ne connaît plus les gros projets qui étaient auparavant financés par le CNRS, comme ces grosses équipes intégrées travaillant sur un objet commun... Plozévet⁵... Minot⁶. Cela permettait à des équipes complètes de faire un super-boulot. Les financements du Conseil européen de la Recherche permettent le montage de telles équipes, indispensables à une recherche sur dix pays et quatre continents. Ils s'inscrivent aussi dans les jeux de la concurrence, de la

³- Programme de recherche « Échelles de gouvernance – les Nations unies, les États et les Peuples Autochtones ; l'autodétermination au temps de la globalisation » (ERC 249236).

⁴- Composée de Leslie Cloud, Yves-Marie Davenel, Rowena Dickins Morrison, Marion Dupuis, Veronica Gonzalez Gonzalez, Stephanie Guyon, Jennifer Hays, Laurent Lacroix, Chan Langaret, Martin Preaud, Raphael Rousseau, Benoit Trepied. À cette équipe, se sont agrégées en cours de route plusieurs doctorantes (Sofia Cevallos, Nathalie Le Boulter Pavelic Santos, Emmanuelle Ricaud Oneto, Viviana Lopez Toro) ainsi que des étudiants visiteurs d'universités européennes.

⁵- Dans les années 1960, la commune de Plozévet en Bretagne a été l'objet d'une recherche pluridisciplinaire de grande ampleur sous l'égide de la Délégation à la recherche scientifique et technique (DGRST). Voir Burguière, A., « Plozévet, une mystique de l'interdisciplinarité ? », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [en ligne], 36, 2005. Mis en ligne le 25 mai 2011, consulté le 12 octobre 2018.

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/3065> ; DOI : 10.4000/ccrh.3065

⁶- Enquête collective dans un petit village de 400 habitants du Châtillonnais par quatre chercheuses du Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS), 1967 à 1975 : Tina Jolas, Marie-Claude Pingaud, Yvonne Verdier et Françoise Zonabend. Voir Zonabend, F., « Des femmes, des terrains, des archives. Un retour réflexif sur les pratiques ethnographiques en anthropologie du proche » in G. Laferté, P.Pasquali et N. Renahy, *Le laboratoire des sciences sociales*, Paris, Raisons d'Agir, 2018 : 41-78.

compétition et induisent des effets négatifs sur les structures de recherche pérennes et les collègues moins fortunés.

Ce numéro de cArgo fait suite à l'organisation d'une journée d'étude jeunes chercheurs à laquelle vous aviez participé en tant que discutante en juin 2016... Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui viendrait vous voir et vous dirait... « je suis en MI, je n'ai pas de sujet de mémoire, mais je suis passionné par les autochtones » ? Quels sont pour vous les thèmes porteurs aujourd'hui ?

J'en ai plusieurs. Ce que je vois des thèmes qu'on me propose et que j'accepte, en master ou en thèse, ce sont clairement des questions politiques. Les deux espaces du politique et du juridique me paraissent vraiment émerger. Il est évident que la question du « droit » des peuples autochtones a fortement gagné en affichage, en visibilité, et c'est un processus auquel je crois avoir contribué en portant un séminaire dédié⁷ à ces questions depuis huit ans. Cet angle analytique permet de voir des développements tout à fait intéressants, sur les droits des femmes autochtones par exemple. On observe de nouvelles articulations, qu'on dépestait déjà dans ce numéro de *Recherches amérindiennes au Québec* dont je parlais au début de cet entretien : le rôle des ONG, les articulations entre les institutions et la société civile, les questions de citoyenneté, etc. Mais les projets varient en fonction des aires dites culturelles : ceux qui veulent travailler en Afrique ou en Asie ont encore un peu de mal à poser ces questions-là, parce que la notion de peuple autochtone n'est pas pleinement acceptée, la notion de minorités étant privilégiée par les États pour diluer les problématiques que posent ces sujets dans les constructions nationales. N'oublions pas que les africanistes ignorent trop souvent ce qui se passe du côté de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), et qu'il n'y a pas en Asie l'équivalent du travail fait par la CADHP en Afrique... Or ces instances comptent. Par exemple, la Commission et la Cour interaméricaine des droits humains, les réformes constitutionnelles ont accompagné les transformations que l'on observe sur ce continent et cela définit un cadre connu des anthropologues. Les jeunes abordent les problématiques à partir de différents angles d'attaque. Les questionnements portent moins sur des questions de droits que sur des problèmes précis : l'industrie extractive, l'agro-business, l'environnement, la protection des savoirs. La conflictualité liée à des relations territoriales, à l'environnement, au changement climatique, sont des objets porteurs sur lesquels on peut lancer des recherches. Un autre domaine, celui des savoirs, ouvre d'autres perspectives dans la mesure où il fait l'objet d'un double traitement : les savoirs culturels du côté de l'UNESCO, les questions de propriété intellectuelle du côté de l'Organisation mondiale sur la propriété intellectuelle. Il est très fécond de rapprocher les deux focales mais cela exige des terrains compliqués et une posture analytique solide. J'ai été sollicitée pour participer à des comités de thèse de jeunes qui travaillent sur ces questions, par exemple au CERMES, sur la protection des savoirs autochtones médicaux. De manière plus générale, les réflexions sur l'intersectionnalité progressent : droits et santé ; classe, race et genre ; santé interculturelle ; éducation

⁷ Perspectives comparatives sur les droits des peuples autochtones, à l'EHESS Paris.



Fig. 2 - L'auteure à la Conférence mondiale des peuples autochtones, Nations unies, New York, septembre 2014

interculturelle... Ces domaines reflètent un état du monde intéressant pour nous. Par exemple, les États ont déployé des dispositifs de politique publique dans différents domaines concernant les autochtones et de façon sectorielle comme en santé ou en éducation : il en résulte des situations qui sont sources de conflits. On peut aussi se préoccuper de la manière dont se déploient les politiques dites de développement. Pensons à la problématique sur le consentement libre, préalable et informé par exemple, quand l'État fait des concessions aux secteurs privés de l'agro-business, aux industries extractives, aux transnationales... qui ne s'intéressent pas aux populations locales. Cela invite à travailler sur les populations locales et traditionnelles, le lien ou les tensions avec cette catégorie (issue du cadre conventionnel de la diversité biologique) et celle des peuples autochtones, comment cela s'articule en pratique et à l'aune du droit international et des cadres législatifs nationaux. On peut penser aussi au thème de la jeunesse autochtone, en soi, et dans le croisement avec les nouvelles technologies ou ce qui relève des réseaux sociaux... Il y a un besoin de comprendre ce que les nouvelles technologies apportent à la connaissance (ou à la violation) des droits. Et puis il y a la question urbaine. Il y a une bataille de chiffres... mais on estime aujourd'hui que plus de 50% des autochtones vivent hors des territoires ancestraux, en ville. Il faut étudier cela précisément. La problématique du changement social et de l'émergence d'une classe moyenne autochtone est tout à fait pertinente mais il faut aussi interroger les statistiques, se préoccuper de savoir comment les informations sont saisies car leur utilisation est souvent très politique si ce n'est matière à polémique. À propos du Brésil, par exemple, on me dit que les chiffres sont flous... ou faux. Il faut donc les interpréter en ayant connaissance

des pressions du groupe agraire sur le politique (le parlement, la présidence, les médias). Ce groupe de pression veut lever les protections territoriales des indiens pour développer leur business, en Amazonie notamment, où vivent 49% des Indiens du Brésil... Annoncer que la terre est libre d'indiens, parce qu'ils vivraient en ville, c'est reprendre le discours justifiant la conquête des Amériques et le partage des terres entre les monarques chrétiens espagnols et portugais : « la terre n'est à personne (*terra nullius*), il faut la mettre en valeur ».

En résumé, je vois toutes sortes de problématiques émerger parce que je suis approchée par des juristes, que je participe à la formation des boursiers autochtones⁸, que j'ai des doctorants qui travaillent dans plusieurs régions du monde et un réseau international de collègues spécialistes de ces différentes questions.

Voulez-vous dire qu'il y a un soupçon d'inauthenticité pour ces autochtones qui vivent en ville ?

J'ai fait une intervention à la conférence UN Habitat, sur les autochtones urbains, en 2010. Ce que montraient les travaux existants, outre la discrimination, la ghettoïsation, l'exploitation des femmes, les formes classiques d'exode rural où les individus cherchent à rejoindre des proches déjà installés... c'était la nécessité de penser la continuité entre la ville et les communautés. Il ne fallait pas penser rupture, mais relation, circulation, communication. Par exemple, les Inuit apprécient de consommer leur viande, alors ils se donnent les moyens pour s'approvisionner en ville. C'est vrai pour toute sorte de situations. Et cela oblige à penser autrement les autochtones en ville, y compris sous l'angle du nomadisme (voir les travaux du Réseau DIALOG au Québec).

Ce que vous dites me fait penser aux travaux de collègues sociolinguistes en Nouvelle-Calédonie, qui ont mené une recherche sur les langues dans la ville de Nouméa⁹, et notamment travaillé sur les tags, qui sont des signatures où sont mêlées la référence à la tribu d'origine et au quartier de résidence dans la ville. Il y a cette double affiliation...

C'est la réalité des villes. Il faut aller la voir mais peu de travaux sont disponibles sur les autochtones urbains. On sait qu'ils accèdent à de l'information qu'ils n'ont pas dans les communautés, le cercle des échanges s'élargit, des intermariages se produisent... on voit la reproduction de formes d'autochtonie, mais différentes. Différents pour être modernes, pour citer Christian Gros, autochtones mais en ville, il faut aussi comprendre le poids des mots dans les consciences, pour citer Françoise Héritier, c'est à dire les manières dont on parle... pour dénouer les tensions existantes

⁸ Les boursiers autochtones bénéficient du programme du Haut Commissariat aux droits de l'homme pour 6 mois de formation, les uns en anglais, les autres en espagnol. Autrefois cela se faisait aussi en français à l'Université de Bourgogne, à Dijon, jusque dans les années 2007-2008. Mais depuis, le HCDH n'arrive pas à trouver d'université française susceptible de porter une formation des leaders autochtones à la connaissance des droits.

⁹ Programme « Les langues dans la ville. Pratiques plurilingues et artistiques à Nouméa », financé par le DGLFLF du Ministère de la Culture.

au plan intellectuel (et aussi juridique) entre autochtone et indigène, peuple et population, individuation et droits collectifs... Je l'évoquais déjà dans un chapitre du livre que vous avez publié avec Natacha Gagné et Thibault Martin¹⁰ : il faut arriver à un *aggiornamento* mental, pour sortir du cadre rigidifié par certains usages non critiqués, parce que la pensée décoloniale n'est pas arrivée.

Et la nouvelle génération alors, ça bouge ?

Les jeunes chercheurs bougent, c'est sûr. J'encadre aujourd'hui seize thèses, et je vois ce qui se passe au sein de mon laboratoire. La demande est forte de travailler ensemble. Les monades isolées ne peuvent que mourir. On travaille par exemple sur la globalisation qui concerne évidemment les questions autochtones mais les travaux de collègues dans d'autres domaines enrichissent la compréhension du phénomène. La réflexion sur les acteurs, les réseaux, les échelles, etc. a produit ses effets. La notion d'ethnographie multi-sites de Marcus¹¹ est devenue banale, totalement banale. Il n'est plus nécessaire d'expliquer ce que c'est en introduction de la thèse... L'innovation est dans le croisement, dans l'interdisciplinarité, le comparatisme... Mais cela demeure compliqué pour l'anthropologie qui est pourtant une science par nature comparatiste, en raison du temps requis pour enquêter à de multiples échelles.

Les règles qui encadrent la pratique de la recherche avec les autochtones telle qu'on peut les connaître par exemple au Canada, sont décrites souvent comme un obstacle. La France a été largement épargnée par ce processus de contractualisation... c'est un avantage, selon vous ?

Tout dépend des lieux dans lesquels vous travaillez. En Amérique du Nord, on ne peut plus faire aucune recherche sans les protocoles éthiques. C'est vrai aussi de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Personnellement, je n'ai pas l'expérience de formulaire à remplir dans lequel je devais au préalable exposer tous mes questionnements, etc. Les collègues qui s'y frottent considèrent que ça peut être vraiment un plus pour la recherche. À partir du moment où on élabore une sorte d'entente, on clarifie les choses et on peut mieux connaître la nature de la relation avec la communauté. Mais ce n'est pas du tout simple. Il y a de bonnes pistes et des blocages. Un des problèmes est la temporalité : le protocole oblige à tout définir au départ... alors que des questionnements de recherche surgissent lors de l'enquête et n'ont pas été anticipés. On met l'accent sur le fait qu'il ne faut pas nuire aux gens avec qui on a travaillé lorsqu'on publie sur eux... mais mon expérience, avec les autochtones qui fréquentent les Nations-Unies mais aussi dans leurs communautés, déplaçait la préoccupation. Leur question était plutôt « qu'est-ce que ça nous rapporte, à nous ? ». Je répondais en termes de « connaissance », mais ils et elles étaient dans d'autres enjeux, soit financiers, soit en termes de crédit

¹⁰- Gagné N., Martin T. et Salaün M. (dir.), *Autochtonies. Vues de France et du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.

¹¹- Marcus G. E., « What Is at Stake – and Is Not – in the Idea and Practice of Multi-Sited Ethnography », *Canberra Anthropology: the Asia Pacific Journal of Anthropology*, 2000, 22/2 : 6-14.

politique... Cela nous ramène à la problématique évoquée plus tôt, de travailler « pour » ou « avec » les sujets de nos recherches. Ce sont des questions qu'on pose encore trop peu ici : qu'est-ce que notre travail apporte aux personnes avec qui il a été réalisé ? Par exemple, j'ai fait traduire et publié ma thèse en espagnol, en 1991, avec l'intention que les Mai huna puissent disposer de ce travail et que la recherche internationale travaillant dans cette zone puisse également s'en saisir, puisque l'espagnol est la langue véhiculaire de la région. Je l'ai envoyé aux Mai huna : mais pas d'accusé de réception à l'époque. Je n'ai pu en discuter avec eux qu'en 2013. Et là je vois que le contenu de la thèse commence à prendre de la valeur vingt ans après, parce que leurs relations à la société régionale et au reste du monde ont changé... Les données recueillies trente ans avant, les seules disponibles sur ce groupe, s'inscrivent dans un contexte très transformé. Par exemple, j'ai réalisé des taxonomies et travaillé sur le genre des classifications animales et végétales. C'était très original, à l'époque. Maintenant, les ethnobiologistes, les environmentalistes ont besoin d'identifier les animaux, les plantes, etc., à différentes fins. Ils se servent alors des miennes. Dans un domaine plus politique, le livre *El temblor y la luna. Ensayo sobre las relaciones sobre las mujeres y los hombres mai huna* est devenu un outil pour affirmer que les Mai huna existent bien au Pérou, qu'ils ont une culture propre... même s'ils ont été transformés par l'évangélisation et toutes sortes de processus économiques. Dans ce contexte précis, un aspect préoccupant est de voir comment les personnes Mai huna se saisissent de cet objet scientifique, ce qu'elles en comprennent. Deux volumes de thèse de 400 pages chacun, c'est beaucoup trop pour des personnes qui ne connaissent l'école que depuis une vingtaine d'années et ne pratiquent guère l'écrit. Peut-être que les annexes et les transcriptions de mythes sont plus faciles à lire, en permettant de se réapproprier des histoires personnelles et de la mythologie mais le vocabulaire scientifique que l'anthropologue mobilise est plus problématique. Je m'en suis rendue compte quand l'un de mes *compadres*¹² a lu un article de quinze pages que j'avais écrit sur les chants et le shamanisme¹³. Il me dit « c'est super, *comadre*, tu nous redonnes les paroles des chants, mais... qu'est-ce que c'est qu'un rituel ? ». J'ai alors pris conscience qu'il fallait réaliser un travail de médiation. La question est de savoir où et qui est le public concerné, si on fait les notes critiques pour les personnes grâce à qui on a pu écrire le livre ou pour les lecteurs qui ne connaissent pas le contexte ? Une question semblable s'est présentée à moi lorsque je fus invitée à restituer les résultats de l'enquête sur la Commission européenne devant les fonctionnaires européens : celle-ci visait-elle à révéler quelque chose d'eux-mêmes à ces praticiens ou bien à objectiver un univers méconnu de tout profane ?

¹²- Littéralement « compère ». Ce lien est établi à travers une opération de parrainage d'un enfant, laquelle peut se dérouler en différentes occasions de la naissance et de la période de la jeune vie.

¹³- « Los cantos mai huna del yaje (Amazonia peruana) », *América indígena*, 1986, 46/1 : 129-145.

Avec Natacha Gagné, on se demandait dans un article qu'on avait écrit pour Monde Commun¹⁴ ce que les questions autochtones font à l'anthropologie. Qu'est-ce que vous en diriez, vous, avec le recul, vous qui connaissez bien la discipline ? On entend çà et là que ça implique une implication du chercheur qui ne serait pas compatible avec la science...

Je pense qu'il faut avancer courageusement. La critique est aisée, l'art est difficile. L'anthropologie des questions autochtones, avec ses spécialisations, nous concerne tous. On a affaire à une problématique qui rend tout plus complexe : on ne peut plus penser un modèle de science directionnel, plutôt top-down, pour produire des savoirs incontournables et précieux... parce que l'histoire nous montre comment l'anthropologie a produit des savoirs qui ont été contestés ou qui sont devenus obsolètes, marqués du sceau de la personne qui les avait produits. Si l'on veut construire une science reconnue, avec ses propres méthodologies, il faut se débarrasser de certaines contingences. L'identification de certains terrains aux auteurs qui les ont révélés... a apporté des éléments de connaissance, mais a aussi créé des voies problématiques qui font qu'on ne peut plus revisiter des terrains tellement marqués par une personnalité emblématique. Les questions autochtones sont d'une telle complexité, surtout quand on les traite à l'échelle du globe, qu'il est inutile de les associer à un seul nom. L'anthropologie n'a pas seulement des méthodes et des regards, elle se frotte à la complexité des pratiques humaines. L'ethnographie faite par l'anthropologue n'est pas celle que fait un politiste ou une linguiste. Dans le domaine des institutions par exemple, très travaillé par l'économie et la science politique, l'anthropologue se distingue en portant un regard sur les catégories émiques, la langue des gens, les sociabilités, les articulations entre l'intérieur et l'extérieur des organisations. Dans le domaine des questions autochtones, où le droit et la science politique sont peu présentes en France, cela conduit l'anthropologue à proposer des croisements impensés : pour réfléchir aux articulations problématiques entre les juridicités, ou les normativités, du droit autochtone et les normativités du droit positif ou de la *Common Law*. On parle de droit ? De coutume ? De cosmovision ? Les outils propres à la discipline doivent être conservés mais il faut élargir nos domaines de connaissance, dans ce domaine précis, à ce que la science politique ou les juristes peuvent dire, pour faire évoluer leurs conceptions de ces mondes-là. Je suis peut-être très optimiste ! Le dialogue interdisciplinaire n'est pas évident, mais sur la base de mes expériences, plus nos modes de construction de l'objet scientifique sont éloignés, mieux on en discute. Lorsqu'on est trop proche, disciplinairement parlant, on a du mal à discuter parce que de nombreux implicites voilent la nécessité de clarifier nos énoncés. Les juristes sont loin des anthropologues, même si un courant de l'anthropologie juridique continue de se développer. Leur rigueur est parfois irritante mais leur connaissance du droit qui permet une plus large compréhension de la loi est utile lorsqu'il s'agit de penser aux évolutions des cadres qui ont conduit à la marginalisation des peuples autochtones. Les questions autochtones sont bonnes à penser parce qu'elles nous obligent à réfléchir

¹⁴- Gagné N. et Salaün M., « De la difficulté à traiter les faits sociaux comme des 'choses' : l'anthropologie et la question autochtone », *Monde Commun*, 2009, 1/2 : 68-100.

à des relations non linéaires. Cela nous amène à situer des enjeux de triangulation : pour saisir par exemple les interactions entre communauté, ONG et chercheurs, ou entre société civile, États et organisations internationales. Une triangulation n'est pas encore suffisamment étudiée bien qu'on la croise de plus en plus sur le terrain : peuples/communautés autochtones, États et entreprises multinationales. Pourquoi cette relation doit-elle être étudiée ? Et bien parce que sur la scène onusienne se noue un dialogue entre les autochtones et les États qui est producteur de normes. Sur une autre scène se développe le dialogue entre États et entreprises. Une tentative de dialogue sur le business et les droits de l'homme est bien amorcée à l'ONU, mais la triangulation droits des peuples autochtones, États et business, se joue surtout sur le terrain local où il est vraiment difficile de voir comment des engagements volontaires de la part des entreprises sont suivies de pratiques conformes aux droits humains.

En tant qu'océaniste, j'ai quelques exemples intéressants de collègues, américains, qui regardent de près, de façon micro, les relations entre la communauté, l'État et la compagnie minière, particulièrement en Papouasie-Nouvelle Guinée¹⁵...

C'est passionnant. Les Comaroff, ont fait ça avec *Etnicity, Inc*¹⁶. D'autres travaux sont maintenant disponibles. L'implication d'acteurs autochtones dans les activités extractives pose parfois des soucis, car elle touche à l'image de l'autochtone, de son rapport à la nature, Mais il faut penser ce que cela nous dit. De même que je disais tout à l'heure qu'il fallait penser les autochtones urbains, de même faut-il penser l'émergence d'élites autochtones et l'exercice du droit à l'autodétermination dans toutes les circonstances.

Pas seulement les élites. Par exemple l'ouverture de la mine du Nord, en Nouvelle-Calédonie, a eu des impacts sociaux énormes, sur les femmes, en particulier, qui sont entrées dans le salariat... sur les jeunes, qui ont dû aller se former à l'étranger... par une opération de développement contrôlée par des autochtones, rendue possible par l'intervention de l'État, en alliance avec une multinationale...

La question de l'emploi a été étudiée dans la rubrique « force de travail locale » et elle peut être liée à la problématique abordée dès 1930 par l'Organisation internationale du travail (OIT), sur les conditions de l'esclavage, le travail forcé, le déplacement de main-d'œuvre... La question du territoire a été posée par la convention 169 de l'OIT comme moyen pour les autochtones de penser leur destin. Ici vous attirez l'attention sur le fait qu'il s'agit d'un projet kanak, qui induit des manières particulières de penser ce que la mine fait au territoire dans ce contexte de redéfinition de la place des Kanak dans un espace politique en transformation depuis les Accords de Nouméa. Pour revenir au futur des jeunes chercheurs... de quels outils les équipe-t-on pour penser ces questions nouvelles ?

¹⁵ - Golub A., *Leviathans at the Gold Mine: Creating Indigenous and Corporate Actors in Papua New Guinea*, DyrhamDuke University Press, 2014.

¹⁶ - Comaroff J. L. et Comaroff J., *Etnicity, Inc*, Chicago University of Chicago Press, 2009.

Une dernière question, et je vais me faire l'avocat du diable... car je partage assez cette idée que « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme »... On entend parfois autour de nous que ceux des chercheurs qui travaillent sur les questions autochtones ne sont pas vraiment des chercheurs mais sont avant tout des militants, qui essaient de faire avancer des causes en les présentant comme dignes de science... Qu'est-ce que vous répondez à ça ?

Ce sont des accusations qui ont pu être portées sur des chercheurs que je connais. Une personne m'a raconté qu'on l'avait traitée d'« activiste »... pendant sa soutenance d'HDR. Cela ne m'a jamais été dit directement. Mais il me semble que la discipline anthropologique a évolué sur plusieurs volets de cette question : sur l'anthropologie collaborative, impliquée, engagée, ou embarquée... C'est probablement autrement compris par d'autres disciplines, moins travaillées par la question de la position du chercheur par rapport à l'objet de ses réflexions et aux sujets humains qui les autorisent. Par exemple, dira-t-on que le chercheur politiste, qui officie comme conseiller du prince ou communicant invité par les médias est un activiste ? Cela sera dit autrement... mais il s'est établi une forme de légitimité à ce que certains puissent avoir une parole autorisée dans l'espace public, ou dans l'espace de décision, alors que d'autres, qui prendraient entre guillemets la cause des « faibles », parce que les autochtones sont jugés comme des « faibles » et ont construit leur entrée en politique comme tels... victimes, marginaux... seraient des activistes ? C'est l'enjeu du débat sur le rôle de la recherche par rapport à la demande politique et par rapport à la demande sociale. Moi, ça ne me pose aucun problème si on est d'accord sur ce que signifie la demande sociale. Mais elle ne peut se réduire à celle qui est déterminée par ceux qui ont le pouvoir, les dominants. Les autochtones n'ont pas vraiment accès à la demande sociale, si l'on entend celle-ci au regard de la société dominante, et pourtant ils la formulent à travers différents moyens, différentes expressions. Ils ne sont plus aujourd'hui dans le même statut dominé qu'au milieu du xx^e siècle. Aujourd'hui, ils ont une possibilité de prise sur le réel qui les concerne, ils ont accès aux ONG, aux réseaux sociaux, aux universités... Dans ce contexte, la nature de l'implication a changé, le chercheur peut porter plusieurs casquettes, ce peut être d'ailleurs une clé d'accès au terrain. Dans un cadre démocratique, le chercheur, la chercheuse, peuvent être des citoyens engagés.

Entretien réalisé le 13 juin 2018